

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2021

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Boëlle,  
M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Brun, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille,  
M. Deflesselles, M. Door, M. Hetzel, M. Kamardine, M. Menuel, M. Meyer, M. Parigi,  
M. Quentin, M. Ravier et M. Reiss

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

La première phrase du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution est ainsi modifiée :

1° Le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « dixième » ;

2° Le mot : « dixième » est remplacé par le mot : « vingtième ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise d'une part abaisser les seuils de déclenchement du référendum d'initiative partagé à des niveaux plus faciles à atteindre.